

# CONTRAT DE PARTICIPATION

## Marché Déborde 7

### Dimanche 16 Juin

Quai de Paludate sous la voie Ferrée et rue des terres de Borde

**A envoyer avant le 23 Mai le cachet de la poste faisant foi**

#### **I. Conditions particulières :**

Il a été convenu entre les parties sous signataires ci-après nommées Exposant et Organisateur ce qui suit :

##### **a. L'Exposant :**

Marque :

Nom, Prénom : .....

Adresse complète : .....

ou représenté par (nom & adresse) : .....

email : .....

Activité exercée : .....

Statut :

-Professionnel : N°Kbis, siret,MDA.....

-Amateur

**Précisez la taille des stands que vous souhaitez. Si le nombre de d'exposants est plus important que la capacité d'accueil, nous réservons le droit de restreindre la dimension de chaque stand à 2m50 x 2m. Pour toute demande particulière merci de nous le préciser !**

**• Merci de nous envoyer une brève description des créations exposées, matériaux récupérer, techniques. Joindre 4 photos de vos productions.**

##### **b. L'Organisateur :**

Association Recup'r

4 rue des terres de Borde

33 800 Bordeaux

05 54 4911 71

##### **c. Nature, date et lieu de l'événement :**

Marché Déborde 7

Marché de créateurs/ Bourse au vélo/ Animations

Exposition vente d'objets de création à partir de matériaux de récupérations

Dimanche 16 Juin de 10h à 18h

rue des terres de Bordes

Installation des stands le Dimanche 16 Juin à partir de 08h.

Remballage le Dimanche 16 Juin à partir de 19h.

##### **d. Montant et nature des prestations :**

L'Organisateur demande aux créateurs une participation de 5€. Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura effectuées dans le cadre de la manifestation.  
Les chèques seront mis à l'encaissement en Juin.

## **II. Conditions générales**

La durée de l'évènement étant déterminée dans ces conditions particulières, le contrat prend fin automatiquement à la date fixée de clôture.

### **a. Responsabilité :**

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de pertes, de vols ou de dégradations survenus durant l'évènement. Chaque créateur est responsable de son stand.

Le créateur, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent tout au long de la manifestation ou de se faire représenter par un tiers de son choix. Le représentant doit alors être signalé en tant que tel à l'organisateur. Si vous deviez vous absenter n'hésitez pas à demander à votre voisin de surveiller votre stand ou à une personne de notre équipe.

L'Organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manoeuvres d'installation de montage ou démontage du marché.

Nous vous recommandons de prendre une assurance professionnelle.

L'Exposant se doit de respecter le lieu et le matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation majeure, l'Organisateur sera en droit de réclamer des indemnités à l'Exposant responsable.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

### **b. Présentation :**

Le créateur, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent tout au long de la manifestation ou de se faire représenter par un tiers de son choix. Le représentant doit alors être signalé en tant que tel à l'organisateur et pourra bénéficier d'un badge exposant et des avantages correspondants.

Le créateur s'engage à respecter la qualité des œuvres et pièces présentées (telle que définie par le dossier de candidature envoyé à l'organisateur)

La personnalisation du stand relève de la responsabilité du créateur.

L'organisateur se tiendra à la disposition des exposants afin de répondre, dans la mesure de ses capacités, aux différentes demandes.

L'organisateur se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands ainsi que le déroulement de la manifestation et de la scénographie du site.

L'organisateur se charge de la communication, médiatisation et publicité de la manifestation.

Tous les supports de communication (web et papier) seront transmis par courriel ou lors d'un rendez-vous aux exposants pour que celui-ci les diffuse.

### **c. Ventes :**

**Le créateur s'engage a vendre des produits conçu par ses soins à partir de matériaux de récupérations.** Il est entièrement responsable des ventes effectuées lors de l'évènement. Il est responsable envers les acheteurs (qualité des œuvres vendues, du service après-vente s'il y a lieu) , suivi de commande. Il doit déclarer le montant des ventes auprès du service des impôts concerné selon son statut juridique et fiscal.

Les « particuliers, personnes n'étant pas déclaré auprès d'un régime fiscale» s'engage a ne pas excéder le nombre de vente prévu par la loi par an.

### **d. Annulation :**

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'Organisateur au plus tard le 1 Juin.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation si toutes les conditions de bonne réalisation ne sont pas réunies. Dans ce cas, l'organisateur rembourse en intégralité le montant des participations des exposants et s'engage à les prévenir dans les plus brefs délais.

**Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du Contrat de participation à la manifestation et m'engage à le respecter dans l'intérêt de l'ensemble de l'organisation.**

- **Un chèque d'un montant de 5€**
- **La copie du N° Immatriculation**
- **une copie de l'assurance, Les particuliers doivent au minimum avoir une assurance Responsabilité civile**
- **La copie de la pièce d'identité pour les amateurs**

**Nous rappelons que tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte**

Merci de parapher chaque page du contrat.

Date et signature des 2 parties avec la mention : « Lu et approuvé. »

Fait à ....., le .....  
L'Exposant

Fait à Bordeaux, le.....

Recup'r